



# HAMPSTEAD

www.hampstead.qc.ca

## VILLE DE HAMPSTEAD

### AVIS PUBLIC

#### Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2011-2012-2013

Conformément à l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, un avis public est par la présente donné par Nathalie Lauzière en sa qualité de greffière de la Ville de Hampstead, que le rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013, dont l'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> janvier 2011, est déposé au bureau de la municipalité de Hampstead, situé au 5569, chemin Queen Mary, Hampstead.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce rôle d'évaluation foncière, au bureau de la soussignée, aux heures et jours d'ouverture du bureau.

L'organisme municipal responsable de l'évaluation est :

Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal  
255, boul. Crémazie Est  
Bureau 600  
Montréal (Québec)  
H2M 1M2

De plus, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet aux bureaux de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal.

Délai fixé pour déposer la demande de révision suite au dépôt du rôle d'évaluation

- au plus tard le 30 avril 2011.

#### Conditions exigées

Pour qu'une demande de révision soit recevable par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, elle doit remplir, outre le délai ci-dessus mentionné, les conditions suivantes :

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, intitulé "DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE". Ce formulaire est disponible aux bureaux de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'hôtel de ville de Hampstead.
- Être déposée ou expédiée par courrier recommandé aux bureaux de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée et applicable à l'unité d'évaluation visée, par chèque visé ou mandat de poste, faite à l'ordre de la Ville de Montréal.

DONNÉ À Hampstead, ce 21<sup>ème</sup> jour de septembre deux mille dix (2010-09-21)

Me Nathalie Lauzière  
Greffière

## TOWN OF HAMPSTEAD

### PUBLIC NOTICE

#### Deposit of the 2011-2012-2013 Triennial Real Estate Assessment Roll

In accordance with article 73 of the Act Respecting Municipal Taxation, a public notice is hereby given by Nathalie Lauzière in her capacity as Town Clerk of the Town of Hampstead, that the Real Estate Assessment Roll for the 2011, 2012 and 2013 financial years, which will be coming into effect on January 1st, 2011, has been deposited at the office of the Town of Hampstead, located at 5569 Queen Mary Road, Hampstead.

All interested parties may examine this Real Estate Assessment Roll at the office of the undersigned, during regular Town office hours.

The municipal organization responsible for the evaluation is the:

Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal  
255 Crémazie East Boul.  
Suite 600  
Montréal (Québec)  
H2M 1M2

Furthermore, any party having an interest in challenging the accuracy, the presence or absence of an inscription in the evaluation roll, regarding real estate of which he/she or any other person is the owner, may apply for a review in this respect to the offices of the Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal.

Deadline set to file an application for review after the evaluation roll is deposited

- At the latest on April 30th, 2011.

#### Required Conditions

To be accepted by the Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, over and above the above-mentioned deadline, an application for review must meet the following conditions:

- Be made on the prescribed form called "APPLICATION FOR REVIEW OF THE REAL ESTATE ASSESSMENT ROLL". This form is available at the offices of the Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal as well as at Hampstead Town Hall.
- Be filed at, or sent by registered mail to, the offices of the Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal.
- Include the required amount of money for the given assessment unit by certified cheque or postal order made out to the City of Montreal.

GIVEN at Hampstead, on the 21<sup>st</sup> day of September two thousand and ten (2010-10-21)

Me Nathalie Lauzière  
Town Clerk